TRAIL DES LAVANDES
ENTREVENNES
Chalenge RUN AZUR
Dimanche 2 juillet 2017

REGLEMENT

Art : 1 - Cette course à allure libre est ouverte à toutes catégories de participants à partir des cadets. Elle se déroulera sur 2 circuits en boucles de 12 kms et 22 kms. Le départ et l'arrivée se feront dans le village d'ENTREVENNES.

Art : 2 - Les organisateurs sont couverts par une assurance à responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence, selon le décret du 18 octobre 1955. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement. Pour être valable leur attestation doit préciser « course pédestre du 2 Juillet 2017 à ENTREVENNES ».

Art : 3 - Les concurrents devront obligatoirement fournir un certificat médical mentionnant leur aptitude à la pratique de la course à pied en compétition de moins de 1 an, ou la photocopie de leur licence (FFA-FSGT-UFOLEP-FSCF). Pour les mineurs l'autorisation parentale devra être signée. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, d'accidents, ou de défaillance physique immédiate ou consécutive à un mauvais état de santé.

Art : 4 - Les tarifs des inscriptions sont de 15€ pour les 12 kms et 18€ pour les 22kms, et serontmajorées le jour de lacourse de 3€.

Art : 5 - Les dossards seront remis entre 7h30 et 8h45, ils disposent d'une puce électronique permettant le chronométrage. En raison des maladies transmissibles les épingles de fixation ne seront pas fournies.

Art : 6 - Les départs des 2 boucles 12 et 22 kms auront lieu à 9h devant la salle des fêtes.

Art : 7 - Un service d'ordre sera disposé tout au long des parcours. Les coureurs sont tenus de respecter les consignes et directives de ce service d'ordre.

Art : 8 - Les ravitaillements sont disposés sur les parcours et à l'arrivée.

Art : 9 - Un classement général par catégorie sera établi à l'issue de la course.

Art : 10 – Des récompenses seront remises aux premiers hommes et femmes du classement général, ainsi qu'au premiers de chaque catégories. La remise officielle se fera avant l'apéritif.

Art : 11 - La participation à l'épreuve implique automatiquement l'acceptation du présent règlement. Chaque concurrent inscrit renonce expressément à faire valoir ses droits quelconques à l'égard des organisateurs pour quelques raisons que ce soit. L'organisateur est maître des droits à l'image pour les films ou photos prises pendant la manifestation.

Art : 12 - L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours jusqu'au dernier moment.

Inscriptions en ligne sur www.kms.fr

BULLETIN D 'INSCRIPTION

NOM :……

Prénom : ……..

Adresse : ……

Mois et année de naissance : ……..

Homme : Femme :

N° de licence : ……

Organisme d'affiliation : ……

Club : ……..

Je certifie exact les renseignements portés sur le présent bulletin d'inscription et avoir pris connaissance du règlement de la compétition sur le site internet et par les moyens mis à ma disposition par l'organisation

Signature : ……..

Les coureurs non licenciés devront joindre impérativement au bulletin d'inscription un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de un an, Conformément à la loi N° 84.610 du 16/10/1984.

Autorisation parentale pour les moins de 18 ans :

Je soussigné (e) : (nom prénom) :
……
Autorise nom fils ou ma fille (nom prénom)
……
À participer à la course et dégage l'organisateur de toute responsabilité.

INSCRIPTION POUR

Les 12 Km: 15€ Les 22 Km: 18€

Inscriptions en ligne sur : Kms.fr

Fait le : ……..à : ……..

Signature : ……

Pour les inscriptions sur place, prévoir 4€ supplémentaires , payable par chèque à l'ordre du comité des fêtes d'entrevennes

Site internet: http://trail-des-lavandes.e-monsite.com/